



## Entreprise IDF / salarié province : quelle salaire ?

-----  
Par loelie

Bonjour,

Je travaille depuis bientôt 10 ans en télétravail pour une entreprise située dans le 92, convention collective des métreaux vérificateurs.

J'étais en ile de france mais j'ai déménagé il y a 6 ans avec l'accord de mon employeur et je continue le télétravail mais en province.

Depuis que j'ai déménagé je me suis basée sur les grilles de salaires de notre conventions collective dans la colonne 'hors ile de france' qui est plus défavorable pour moi.

Mais j'ai aujourd'hui un doute : l'entreprise étant située en Ile de France, ai je le droit de demander a utiliser ce barème via la colonne "salaire minimal mensuel région ile de france"??

Merci d'avance de vos éclairages sur ce sujet.